

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 91 (1940)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Communications

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

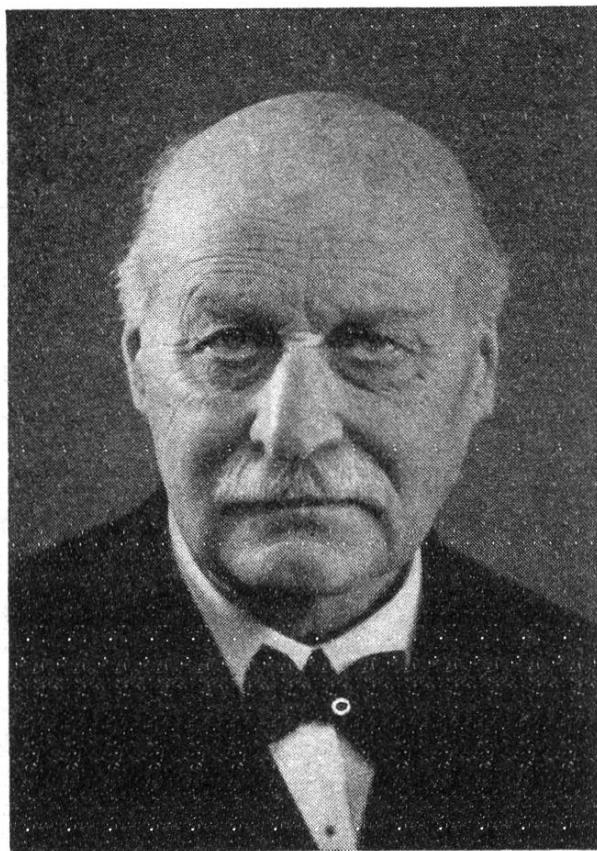
## COMMUNICATIONS.

† **Wilhelm Büchler-Roethlisberger,**

imprimeur à Berne (15 mai 1856—20 mai 1940).

Le 20 mai est décédé, à l'âge de 84 ans, après une carrière toute de labeur, Monsieur *W. Büchler-Roethlisberger*, imprimeur à Berne.

La nouvelle de ce départ ne saurait laisser les lecteurs de notre « Journal » indifférents, étant donné que le défunt était à la tête de la maison qui, depuis bientôt un demi-siècle, a imprimé et expédié les deux organes de la Société forestière suisse, ainsi que de nombreux suppléments et autres publications forestières.



Né le 15 mai 1856, à Thoune, il étudia au gymnase préparatoire de cette ville, après quoi il fit un stage dans une imprimerie du même endroit. Désireux de se perfectionner dans la langue française, il s'en fut à Paris où il travailla, durant trois ans et demi, dans une grande imprimerie. Vinrent ensuite des séjours à Londres, Zurich et Lucerne. — Devenu propriétaire d'une petite imprimerie à Berne, en 1876, il sut lui donner un développement tel qu'elle devint avec le temps une des plus importantes du pays. Durant dix ans, soit de 1889 à 1899, il fut associé avec l'imprimeur G. Michel. Ce dernier s'étant retiré en 1899, M. Büchler reprit seul la direction de l'établissement qui, depuis 1889, est installé dans le quartier de Kirchenfeld, où il se trouve encore aujourd'hui.

C'est en 1895 que la Société forestière suisse confia à l'imprimerie W. Büchler l'impression de son organe mensuel, la « Zeitschrift für Forstwesen ». Elle fit de même, en 1900, quand fut décidée la publication de son deuxième organe, le « Journal forestier suisse ». Dès lors, cette double impression a eu lieu, sans interruption, par ses soins. Et quand, en 1920, notre association, pour des raisons d'économie, dut renoncer aux services de son éditeur Schmid & Francke, c'est à la maison Büchler que fut confiée la double tâche de l'impression et de l'expédition des deux périodiques. Elle s'en est acquittée jusqu'à ce jour avec la plus réelle perfection, à la complète satisfaction de la Société forestière et de ses rédacteurs.

Pour notre part, nous avons entretenu sans interruption, depuis 1915, les relations les plus agréables avec le défunt, qui avait su inculquer au personnel de sa maison des qualités remarquables d'ordre et de ponctualité, dans l'exécution de ses travaux. Jamais ne survinrent des retards, des confusions ou contre-temps quelconques : on ne saurait désirer plus belle discipline dans le travail, ni plus d'empressement à exécuter celui-ci, en cherchant à atteindre la perfection. Jamais, durant les 25 années pendant lesquelles nous pûmes travailler en utilisant les services de l'imprimerie Büchler, nous eûmes le moindre souci ou ennui quelconque, au sujet de l'impression du « Journal ». Ce fut toujours un réel plaisir. Le mérite en revient surtout au défunt, M. Büchler, homme de haute conscience et de la plus scrupuleuse exactitude. Nous nous faisons un devoir de l'en remercier ici très chaleureusement. Et notre Société forestière suisse conservera un souvenir reconnaissant de celui qui sut toujours s'acquitter de sa tâche avec une parfaite conscience et une réelle délicatesse.

Au nom de la Société forestière suisse, nous présentons à la famille du défunt l'expression de notre respectueuse sympathie et de notre vive reconnaissance, pour les grands services qu'il lui a rendus durant à peu près un demi-siècle. Son souvenir restera vivant parmi ses membres.

H. Badoux.

---

### Le calorifère « Decalor » (breveté).

Les amis de la forêt apprendront avec plaisir la création d'un appareil de chauffage au bois, d'un rendement supérieur à celui de tous ceux connus à ce jour. Il s'agit du *Decalor* breveté,<sup>1</sup> lequel arrive à un moment favorable.

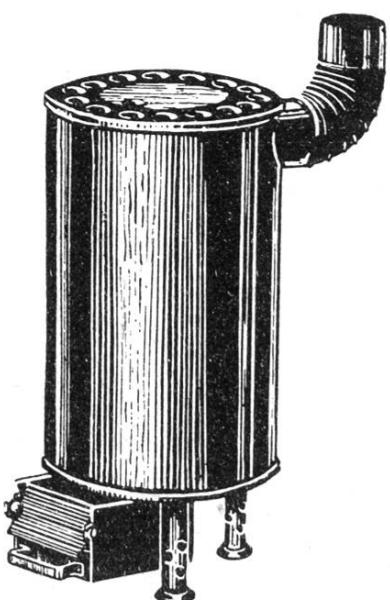
De forme cylindrique, il est de dimensions modestes, ne mesurant que 30 cm de diamètre et 65 cm de hauteur. Sa surface de chauffe est de 1,50 m<sup>2</sup>. Un plus grand modèle a un diamètre de 40 cm, une hauteur de 103 cm, sa surface de chauffe étant de 3 m<sup>2</sup>. — Le « Decalor » possède

---

<sup>1</sup> En vente auprès de la « Fiduciaire immobilière et de construction S. A. », à Neuchâtel, Rue Saint-Honoré 5.

une tubulure d'acier entourant le foyer, ce qui permet d'expliquer pourquoi la surface de chauffe est si grande, comparée au volume réduit de l'ensemble.

L'emploi du « Decalor » sera un moyen précieux, en ces temps de pénurie de matières utilisables dans le chauffage, pour lutter contre les prochains froids. Et quand les temps redeviendront normaux, quand les charbons seront revenus à des prix raisonnables, on peut admettre que le « Decalor » aura réussi à s'imposer et qu'on ne l'abandonnera pas.



Chaudage économique et rapide  
par

**DECALOR**

BREVETÉ

Le maintien en service de « Decalor » après la guerre en cours ne pourra que contribuer à assurer à la forêt suisse l'écoulement normal de ses bois de chauffage, fâcheusement délaissés avant la guerre.

Avec la collaboration de personnalités forestières — parmi lesquelles nous tenons à citer M. F. Aubert, inspecteur forestier à Rolle — les inventeurs ont apporté à leur appareil d'intéressants perfectionnements, dont, en dernier lieu, un ingénieux apport d'air chaud au foyer. Aussi peut-on affirmer que le rendement du « Decalor » est aussi élevé que possible.

Fourniture d'une chaleur instantanée, circulation très active d'air chaud dans les locaux à chauffer, dépense très faible : voilà les caractéristiques principales du calorifère « Decalor ».

Nous nous permettrons, au reste, de revenir sur ce sujet, à l'occasion, quand nous serons mieux documentés.

D. C.

### Comment préparer l'écorce d'épicéa pour la tannerie.

Voilà une question de haute actualité. Trop négligée jusqu'ici chez nous, elle vient de faire l'objet d'une étude provoquée par la commission technique de l'Association suisse d'économie forestière.<sup>1</sup> Elle est précédée d'un avant-propos de M. Winkelmann, directeur de cette dernière, que nous avons le plaisir de reproduire ci-dessous :

« Depuis longtemps déjà, la production des écorces à tan diminue d'année en année dans notre pays. Cette régression est tout d'abord la conséquence d'un phénomène économique général, qui eut pour effet de réduire à presque rien la récolte des produits accessoires de la forêt. Mais elle a aussi des raisons particulières. C'est l'extension prise par les coupes d'hiver aux dépens des coupes estivales. Et c'est surtout la concurrence implacable des écorces étrangères, autrichiennes et tchécoslovaques, offertes sur le marché suisse à des prix extrêmement bas. »

« On doit au „Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, département C.“, à St-Gall, d'avoir attiré l'attention sur la perte qui résultait de cette situation pour notre économie et d'avoir prouvé, par une série impressionnante d'analyses, la bonne qualité des écorces indigènes. Depuis plusieurs années, notre association est en relation avec l'Union des propriétaires de tanneries suisses, dans l'intention de développer la récolte des écorces d'épicéa et de mettre à profit cette source de travail pour nos populations de la montagne. On se rendit bien vite compte d'une chose : c'est que la condition à une solution pratique du problème était la mise au point et la propagation d'une méthode de travail rationnelle. L'amélioration de la technique aurait pour corollaire un meilleur rendement du travail et, partant, une diminution des frais de production. Aussi, avec la participation financière des deux associations, l'Office forestier central suisse mit-il à l'étude la technique de la récolte des écorces. Ce sont les résultats des observations et des essais faits depuis deux ans, dans les quelques régions du pays où la récolte des écorces est encore pratiquée, qui sont condensés dans la publication qui vient de paraître. »

« Depuis quelque temps, les événements se sont précipités. A la suite de l'occupation de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, l'importation d'écorce de ces pays est tombée à presque rien. Puis, la guerre a éclaté à nos frontières. Le ravitaillement des tanneries en écorce d'épicéa, assortiment indispensable à la fabrication de certains cuirs, pose à ceux qui en ont la responsabilité un problème délicat. Déjà l'Union des propriétaires de tanneries suisses a élevé sensiblement le prix des écorces. Ici comme ailleurs, la forêt suisse remplira son devoir vis-à-vis de l'économie nationale. Il faut songer, dès maintenant, à augmenter la

<sup>1</sup> A. Bourquin, ing. forestier : *Comment préparer l'écorce d'épicéa pour la tannerie*. Plaquette de 16 pages, avec 8 figures dans le texte. — En vente au secrétariat de l'Association forestière suisse : office forestier central suisse, à Soleure.

production indigène d'écorces d'épicéa et à réintroduire la récolte dans plusieurs régions. La présente brochure vient donc à son heure. »

(Soleure, en février 1940.)

Dans la brochure en question, rédigée par M. A. Bourquin, les instructions voulues sont fournies sur les points suivants :

1<sup>o</sup> *Quelle écorce faut-il récolter?* Pour être appréciée des tanneurs, l'écorce d'épicéa doit être saine et fortement charnue, n'avoir pas d'écaillles à sa partie extérieure, avoir été récoltée par le beau temps, être bien sèche et ne présenter aucune trace de moisissure. — L'écorce de sapin blanc n'a aucune propriété tannante et n'est pas acceptée par les tanneries.

2<sup>o</sup> *Quand faut-il récolter l'écorce?* L'écorce à tan ne peut être récoltée que sur les arbres abattus en sève; l'époque favorable va de mai à juin. Ne jamais le faire par temps brumeux ou pluvieux.

3<sup>o</sup> *Comment faut-il récolter l'écorce?* Les instructions données concernent les points suivants : organisation du travail; mesures préparatoires; outillage; découpage; décollage; séchage préliminaire; débardage et transport; roulage; séchage; livraison.

Voilà des instructions d'ordre pratique, complétées par la reproduction de huit excellentes photographies et exposées avec toute la clarté désirable. Elles arrivent vraiment à leur heure et rendront certainement de précieux services.

Nous engageons vivement tous ceux que la question intéresse à se procurer sans retard la brochure de M. Bourquin. Et nous serons certainement l'interprète du corps forestier suisse et des propriétaires de forêts, en adressant de chauds remerciements à l'Association suisse d'économie forestière, d'avoir su contribuer, si efficacement, à la mise en valeur et à l'utilisation d'un produit accessoire de la forêt d'épicéa, qui fut par trop négligé jusqu'ici.

H. B.

---

### Les forêts grecques et leur exploitation.

Les conditions forestières de la Grèce actuelle : voilà un sujet sur lequel l'attention des lecteurs de notre journal n'a pas été souvent attirée. Cela surtout pour la raison que ce pays est bien éloigné de la Suisse, et aussi parce que la forêt n'y occupe qu'une place très modeste. Son traitement y laisse, paraît-il, beaucoup à désirer. Il semblerait toutefois que l'on ressente le besoin d'y porter remède. C'est tout au moins ce qui ressort du rapport d'un Grec, M. Nevros, présenté au Conseil économique supérieur de la Grèce, rapport dont le chapitre concernant les forêts a été reproduit dans la « *Revue internationale du bois* ». Les indications qu'il contient sont si intéressantes — et si peu connues jusqu'ici — que nous ne résistons pas à l'envie d'en reproduire l'essentiel dans ce qui suit :

« La surface boisée de la Grèce représente aujourd'hui 14 à 18%

de la superficie totale du pays. Elle aurait dû être beaucoup plus élevée.

Au contraire, au lieu de la voir s'accroître, on remarque une destruction rapide de la forêt grecque, aussi bien en étendue que dans sa composition.

Au lieu de 750.000 m<sup>3</sup> environ de bois d'œuvre et 100.000 m<sup>3</sup> de bois à papier, dont le pays a besoin annuellement, les forêts grecques ne donnent que 100.000 m<sup>3</sup>. En outre, les 3.300.000 m<sup>3</sup> de bois de chauffage qu'elles produisent suffisent à peine à nos besoins. Cette situation a pour cause l'exploitation très intensive et déraisonnable des boisés et l'absence d'une culture même élémentaire de la forêt.

La plus grande partie des 16.500.000 têtes de bétail, qui représentent le cheptel grec, parmi lesquelles 5.300.000 chèvres, paissent presque sans aucune restriction effective dans les forêts, vu que les prairies naturelles et artificielles sont en très petit nombre et pauvres.

La coupe pour le bois de chauffage est faite de façon irrégulière par des paysans qui souvent déracinent les arbres, ce qui naturellement augmente les phénomènes destructifs de l'érosion. Son montant dépasse de beaucoup celui de la production. En d'autres termes, nous exploitons nos forêts comme des mines, jusqu'à complet épuisement, du moment que nous détruisons le capital même de la production.

Un autre grand fléau dont souffre la forêt grecque est *l'incendie*. Après chaque incendie, l'humus qui s'est formé sur les flancs de nos montagnes, au cours des temps, est entraîné par les eaux de ruissellement. En général, à la suite de la destruction de la forêt, les eaux n'étant plus retenues, se déversent avec impétuosité dans les vallées et plaines de la Grèce montagneuse. Avec les matériaux pierreux qu'elles charrient, elles couvrent et rendent inutilisable le sol fertile, ou bien elles le transforment en marais. Ainsi la diminution de la forêt, en particulier celle par l'incendie, représente non seulement la perte d'un stock de richesse nationale provenant du bois, mais elle détruit aussi, pour plusieurs siècles, le sol cultivable; elle diminue la surface productive du pays.

Par conséquent, il faut renforcer encore les mesures préventives et répressives contre les incendies. Les zones de sûreté dans les forêts et dans les pâturages forestiers doivent être multipliées. Les équipes pour lutter contre les incendies doivent être formées d'avance et être permanentes. Après chaque incendie, il faut immédiatement procéder au reboisement artificiel ou compléter le reboisement naturel.

La sylviculture est totalement ignorée dans notre pays. On n'a pas compris chez nous que le service forestier n'est pas un service fiscal, ni administratif, ni non plus un simple service instructeur. Il ne remplit pas entièrement son but par la propagation de connaissances scientifiques et pratiques, comme c'est le cas des services agricoles et de ceux qui s'occupent de l'élevage. Pour que la forêt soit productive à l'avenir, il est nécessaire d'en retirer chaque année le volume de bois qu'elle produit annuellement et en même temps de créer les conditions favorables à cette production.

La plantation des forêts n'est pas aussi simple qu'il semble au premier abord. Outre les frais qu'elle entraîne, elle peut aboutir à de formidables échecs, en raison de la chaleur de notre climat, de la sécheresse de l'été et de la dénudation des terres déboisées pendant des siècles. Dans de nombreuses régions, il faut donc interdire effectivement le pâturage, développer d'abord une végétation buissonnante et, après la formation de terre végétale, créer la forêt productive.

La mission de cultiver et d'administrer les forêts de l'Etat et la surveillance de la culture des autres forêts ont été confiées au service des forêts, qui diffère entièrement de tous les services analogues des autres pays. En Grèce, la mission de ce service a été absolument incomprise, au point qu'il s'est transformé en une autorité fiscale, policière, administrative et judiciaire.

Ainsi, jusqu'à présent, pour les 100 millions environ qu'il perçoit à titre d'impôts et d'affermage des produits forestiers, l'Etat a pensé qu'il fait son devoir en dépensant la moitié de ce revenu en appontements des fonctionnaires forestiers, relativement peu nombreux. A la culture des forêts, il n'a affecté jusqu'ici pas un centime. Dans les forêts grecques, malgré les coupes insensées, qui atteignent chaque année 3.500.000 m<sup>3</sup> de bois et le pâturage, dans la plus grande partie des boisés, de 16.500.000 animaux, grands et petits, on n'a pas planté jusqu'ici un seul arbre dans un but de culture, c'est-à-dire dans un but économique. Les plantations d'arbres autour des villes, pour des raisons d'embellissement, louables certes à tous les points de vue, n'ont aucun rapport avec l'économie forestière et la portée réelle d'une politique forestière arrêtée.

Le concours de l'Ecole forestière de l'université de Thessalonique, opportunément réorganisée, sera des plus précieux pour donner de justes directives à l'exploitation forestière en Grèce. Il faudrait aussi envoyer, chaque année, un certain nombre d'élèves de l'Ecole forestière se perfectionner dans des pays méditerranéens plus avancés que le nôtre sous le rapport de la sylviculture, en particulier la France méridionale et l'Italie. Grâce à ces mesures, il sera possible, dans un délai raisonnable, d'interrompre la destruction de la forêt grecque, dont la disparition risquerait de transformer la Grèce en un désert. »

(*Revue internationale du bois*; n° 71—72, p. 310—312.)

### Nos illustrations.

La planche hors texte, en tête de ce cahier, montre deux vues des dégâts causés par l'ouragan du 19 novembre 1939, dans la forêt « Höfe », à la commune de Gränichen, soit un peuplement d'épicéa âgé de 86 ans.

Le vent a creusé dans ce peuplement une tranchée, courant de l'ouest à l'est, longue de 130 m et dont la largeur va de 15 à 20 m. Dans le nombre des tiges abattues — toutes dans la même direction — une seule fut brisée; toutes les autres restèrent intactes.

Le sol en question, sur 30 cm d'épaisseur, est composé d'un mé-

lange de sable et d'argile; la couche sise au-dessous est une glaise imperméable. Au moment où se produisit l'ouragan, le sol était saturé d'eau. Ces circonstances nous expliquent pourquoi les souches déracinées ont arraché une part aussi forte de terre, comprenant toute la couche supérieure du sol. Parmi les trous ainsi creusés dans le terrain, plusieurs étaient encore remplis d'eau à la date du 1<sup>er</sup> décembre suivant.

## CHRONIQUE.

### Cantons.

**Grisons.** *Extraits du rapport sur la gestion des forêts en 1939.* La mobilisation de l'armée en septembre dernier a, on le conçoit sans autre, eu ses répercussions dans les rangs des membres du personnel forestier supérieur. Pas moins de dix inspecteurs forestiers d'arrondissement ont été appelés sous les drapeaux. Aussi fallut-il faire appel aux services d'un ancien agent retraité, ainsi que de 3 ingénieurs forestiers sans place. Le personnel forestier fut très occupé à donner satisfaction aux nombreuses demandes de bois, émanant tant de l'armée que de la population civile.

La loi forestière de ce canton prévoit, pour les communes propriétaires de forêts, un « règlement forestier » (« Waldordnung »), qui doit être sanctionné par le gouvernement. Durant l'année écoulée, sept communes ont obtenu telle sanction pour la révision du règlement en cause.

En matière d'aménagement, il a été élaboré 7 plans de forêts, aménagées pour la première fois (1425 ha), et deux revisions (781 ha). De ces 9 travaux, deux seulement ont été exécutés par les inspecteurs d'arrondissement en cause, les autres par des aménagistes. — A la fin de 1939, l'aménagement des forêts publiques se présentait comme suit :

149 plans définitifs . . .	89.240 ha;	possibilité 163.885 m <sup>3</sup>
112 plans provisoires . . .	44.084 ha;	» 78.045 m <sup>3</sup>
3 programmes de plans .	3.118 ha;	» 4.370 m <sup>3</sup>
Total 264 plans	étendue 136.442 ha;	possibilité 246.300 m <sup>3</sup>

La possibilité moyenne des forêts publiques grisonnes ressort ainsi égale à 1,8 m<sup>3</sup> par ha, chiffre très faible, mais qui s'explique par le fait de la forte proportion de ces forêts sises dans les hautes régions.

Le rapport mentionne le fait qu'à la réunion annuelle, à Samaden, du personnel forestier supérieur, le sujet principal étudié fut celui de la conservation et de la régénération du mélèze, essence de haute importance pour le canton. La station fédérale de recherches forestières, à la demande de l'inspectorat forestier cantonal, a décidé d'étudier différents côtés de la question, spécialement les facteurs intervenant dans la régénération. A cet effet, elle a installé deux nouvelles placettes d'essai de grande étendue, l'une à Savognin, l'autre à Bevers.

**Dégâts aux forêts.** Ceux causés par insectes et champignons sont restés dans les limites ordinaires. La dernière épidémie causée par la pyrale grise du mélèze a, ainsi que nous l'avons noté déjà précédem-